

RCS : COUTANCES

Code greffe : 5002

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de COUTANCES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 00308

Numéro SIREN : 752 990 366

Nom ou dénomination : Financière Hubert NEE

Ce dépôt a été enregistré le 17/06/2022 sous le numéro de dépôt 2560



SARL FINANCIERE HUBERT NEE

Zone Industrielle de Pommeneauque - Carentan
50500 CARENTAN LES MARAIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE FINANCIERE HUBERT NEE EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 27 JUIN 2022

FIDORG AUDIT

Le Trifide - 18 rue Claude Bloch | 14050 Caen Cedex 4 | Téléphone : 02.31.46.23.23 | E-mail : caen@talenz-fidorg.fr
62 rue de la Chaussée d'Antin | 75009 Paris | Téléphone : 01.40.16.79.80 | E-mail : paris@talenz-fidorg.fr

www.talenz-audit.fr

SAS au capital de 124 000 € | SIRET 33971386900016 | RCS Caen 339 713 869 | TVA Intracommunautaire FR 61339713869
Société de commissariat aux comptes inscrite à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Normandie

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE A
RESPONSABILITE limitee FINANCIERE HUBERT NEE EN SOCIETE PAR
ACTIONS SIMPLIFIEE****PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 27 JUIN 2022**

Aux Associés,

En notre qualité de commissaire à la transformation désigné, en application des dispositions de l'article L. 224-3 du code de commerce, par décision unanime des associés en date du 17 mars 2022, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

MISSION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA SITUATION DE LA SOCIETE :

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commisaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de notre analyse est la suivante :

Notre analyse est basée sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2021 qui nous ont été communiqués et qui n'ont pas fait l'objet d'un rapport de certification par un commissaire aux comptes.

- Les produits financiers s'élèvent à 59 633 euros au 31/12/2021 contre 54 780 euros au 31/12/2020.
- Le bénéfice net arrêté au 31/12/2021 est de 38 497 euros contre 48 266 euros au 31/12/2020.
- Les capitaux propres au 31/12/2021 sont positifs de 307 460 euros dont un capital social de 6.000 euros ; le résultat au 31/12/2021 permet de conforter les capitaux propres.
- L'actif immobilisé présente une valeur nette de 8 900 euros au 31/12/2021 : il est constitué de la valeur des titres de participations pour 8 900 euros.
- Les autres créances représentent les avances en compte courant au profit des SCI pour un montant de 399 000 euros contre 322 547 euros au 31/12/2020.
- La trésorerie de la société est positive de 7 655 euros au 31/12/2021 contre 31 939 euros au 31/12/2020.
- Les dettes financières représentent le compte courant d'associé personne physique pour 91 943 euros au 31/12/2021.
- Les dettes fournisseurs s'élèvent à 1 566 euros au 31/12/2021 contre 1 536 euros au 31/12/2020.
- Les dettes fiscales au 31/12/2021 représentent le solde d'impôt société à payer pour 14 586 euros.

MISSION DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION :

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

– à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;

– à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Le projet des statuts de la société suite à la transformation ne stipule aucun avantage particulier à accorder aux associés.

Fait à Caen,

FIDORG AUDIT SAS

Christophe BOULAY
Commissaire à la transformation
Associé

Signé électroniquement le 13/06/2022 par
Christophe Boulay

